

## ABONNEMENTS SCOLAIRES 2023 - 2024

### Collégiens et Lycéens

Domiciliés et scolarisés dans une commune de la CDA de Saintes



Dossier complet à transmettre avant :

- le **29 juillet 2023** pour les inscriptions par courrier ou à la Boutique Buss
- le **5 août 2023** pour les inscriptions + paiement en ligne

Avant ces dates, les frais de dossiers (de 10€) de vos abonnements sont offerts !



## Inscrivez-vous en ligne !

### Rendez-vous sur [www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com)

ou **1** Complétez le formulaire ci-dessous :

#### ÉLÈVE

Nom :   
Prénom :   
Date de naissance :   
Sexe :  F  M

Etablissement scolaire à la rentrée 2023-2024 :

Classe :

#### Parents ou tuteur ou famille d'accueil

Nom :   
Prénom :   
Adresse :

#### 2ème parent (si garde alternée)

Nom :   
Prénom :   
Adresse :

Code Postal :   
Commune :   
Téléphone :   
Adresse e-mail :

Code Postal :   
Commune :   
Téléphone :   
Adresse e-mail :

#### Itinéraire 1

Commune de départ :   
Arrêt de montée :   
N° de la ligne :

#### Itinéraire 2 (si garde alternée)

Commune de départ :   
Arrêt de montée :   
N° de la ligne :

En cas de perturbation, je refuse d'être informé par SMS

**2**

Si 1<sup>ère</sup> inscription  
Collez ici  
la photo  
d'identité  
de l'élève

**3**

Prenez connaissance des principaux points du Règlement et signez au dos de la feuille

**4**

Déposez ou envoyez votre dossier complété, accompagné de votre règlement (**chèque à l'ordre de Keolis Saintes**) à :  
Boutique Buss - 20 Cours National - 17 100 Saintes,  
avant le **29 juillet 2023**.

Cadre réservé à Buss

UBI :   
Date de dépôt :   
Inscription Log Scolaire

Envoi :  Boutique Buss :   
Le :

Titres :	Utilisation :	Tarifs :	Cochez votre choix
<b>Carta'Buss</b>	<b>1 Aller / Retour par jour scolaire</b> du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024 Correspondance avec les navettes scolaires incluses dans l'abonnement <b>Ne fonctionne pas le samedi et pendant les vacances scolaires !</b> <b>Frais de dossiers de 10€ offerts pour tout paiement avant le 29/07/23</b>	<b>75,00€</b>	<input type="checkbox"/>
<b>J'Buss Mensuel</b>	Abonnement -26 ans avec <b>voyages illimités</b> sur le réseau Buss et Allo'Buss <b>Valable du 1er au dernier jour du mois y compris samedi et vacances scolaires</b> Rechargement à effectuer à la Boutique Buss ou <a href="http://www.buss-saintes.com">www.buss-saintes.com</a>	<b>Mensuel 1er enfant 17,90€</b> <b>Mensuel 2ème enfant 14,30€</b> <b>Mensuel 3ème enfant et + 11,60€</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<b>J'Buss Annuel</b>	Abonnement -26 ans avec <b>voyages illimités</b> sur le réseau Buss et Allo'Buss <b>Valable de septembre 2023 à août 2024 y compris samedi et vacances scolaires</b> Possibilité de régler par prélèvement automatique mensuel Bulletin de prélèvement à remplir à la Boutique Buss	<b>Annuel 1er enfant 179,00€</b> <b>Annuel 2ème enfant 143,00€</b> <b>Annuel 3ème enfant et + 116,00€</b>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>

Tous les abonnements sont sur une carte sans contact nominative valable pendant 5 ans minimum  
En cas de perte ou de détérioration, tout duplicata sera facturé 10,00€ et un étui 2,00€

## Principaux point du règlement

Le règlement total de l'abonnement est dû, quelles que soient la durée et la fréquence d'utilisation du titre de transport sur sa période de validité.

L'abonnement pourra être remboursé pour toute demande d'annulation faite avant le 30 septembre de l'année scolaire. **A compter du 1er octobre, il ne sera procédé à aucun remboursement, quelle qu'en soit la raison.**

**Les cartes de transports sont personnelles et nominatives et doivent être validées et présentées au conducteur à chaque montée, y compris lors des correspondances avec les navettes ou une autre ligne.**

Les élèves sans titre de transport valide doivent payer leur trajet auprès du conducteur. Si l'élève n'est pas en capacité de payer son trajet au conducteur, un titre de paiement différé majorée sera délivrée à l'élève. La facture sera adressée directement à la famille pour règlement.

Certains circuits peuvent être modifiés ou supprimés en cas de déviation de circulation, intempéries, grève ou autres incidents. Par principe, en cas d'intempérie ou de grève, une ligne n'ont assurées le matin sera non assurées le soir également. **Ces événements particuliers ne donnent lieu à aucun remboursement, même partiel, de l'abonnement.**

Le port de la ceinture est obligatoire dans les véhicules qui en sont équipés. Tout comportement incorrect ou mettant en danger les autres usagers pourra faire l'objet d'une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du transport scolaire. Pour toute dégradation du matériel, le transporteur se réserve le droit de facturer le montant des réparations à la famille ou aux représentants légaux de(s) l'élève(s) concerné(s).

**J'ai pris connaissance de l'extrait du règlement ci-dessus que je peux consulter dans son intégralité sur [www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com), et je m'engage à le respecter. Je déclare sur l'honneur l'exactitude des renseignements donnés dans cette demande.**

Signature de l'élève



Signature des parents ou tuteurs



Les informations contenues dans le présent dossier seront utilisées pour les seules nécessités de gestion et pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Keolis Saintes - Rue des Perches - 17100 SAINTES, conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004.

## Contacts

**0 800 17 10 17**

Service & appel gratuits

Mail : [cartabuss@keolis.com](mailto:cartabuss@keolis.com)



[www.buss-saintes.com](http://www.buss-saintes.com)

